

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/13.3

FONCIER :

LOTISSEMENT LA VERDIÈRE - ESPACES VERTS : CESSIION PARTIE DE PARCELLE -
RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 31/01/1986

Madame Maférime DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Claude DAMBRINE, Adjointe déléguée à l'habitat, l'environnement et l'urbanisme, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Lors d'un recensement des sentes piétonnes mené par les services municipaux, il a été constaté que la régularisation de la parcelle AZ 218 (153 m²) au profit de M. BERNARD n'a jamais été conclue par des actes notariés. Cette parcelle relie la rue Saint Cricq à la rue du Château Raoul.

En effet, lors de la création du lotissement de la Verdière au début des années 80, M. BERNARD s'était porté acquéreur de cette parcelle. Le Conseil Municipal en date du 31 janvier 1986 avait fixé le prix à 1.000 francs.

Aujourd'hui, 33 ans plus tard, il est nécessaire de régulariser cette situation.

Pour pouvoir reprendre les négociations foncières avec M. BERNARD, la délibération de 1986 ne pouvant plus être appliquée dans un délai raisonnable (tel que rappelé par la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille N° 10MA01232 en date du 24 janvier 2012), il faut donc retirer cette dernière.

Avis favorable de la Commission Ville verte et habitée du 7 mars 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 1986 -N° 86/009- relative aux espaces verts du Lotissement La Verdière – cession partie de parcelle.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la délibération est créatrice de droit au profit de l'intéressé que sous la condition que la vente soit réalisée dans un délai raisonnable ;

Considérant la nécessité de procéder à ce retrait ;

DECIDE

Article 1 :

de retirer la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 1986 -N° 86/009-.

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**